

Publication des demandes d'autorisation d'exploiter

DECRET n° 2007/865 du 14 mai 2007 relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et modifiant le code rural :

Article R.331-4 : " Si la demande d'autorisation est relative à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitations et porte sur une surface supérieure à la moitié de l'unité de référence (*), le service chargé de l'instruction fait procéder à une publicité par affichage à la mairie des communes où sont situés les biens qui font l'objet de la demande ou, par voie télématique, sur le site de la Préfecture chargée de l'instruction. Cette publicité porte sur la localisation des biens et leur superficie, ainsi que sur l'identité des propriétaires ou de leurs mandataires. Elle précise la date de l'enregistrement de la demande."

(*) Unité de référence = 50 hectares sur le département de Haute-Loire, sauf 63 hectares sur la zone du massif du Mézenc

ATTENTION ! Vous avez la possibilité de déposer une demande à la D.D.T. dans un délai de 3 mois à compter de la date d'accusé de réception mentionnée dans le tableau ci-dessous

Publication du 10 octobre 2013

Exploitant antérieur	Commune de l'exploitant antérieur	Superficie de l'exploitation cédée	communes					
BOURDIOL Bernard	43170 LA BESSEYRE ST.MARY	52 ha 41	LA BESSEYRE ST.MARY, AUVERS, THORAS et ST PAUL LE FROID (48)					
CELLE Roger	43500 ST GEORGES LAGRICOL	54 ha 50	CRAPONNE/ARZON et ST GEORGES LAGRICOL					
MOUYADE Jean	43420 VAZEILLE LIMANDRE	36 ha 37	FIX ST.GENEYS, ST.VIDAL, LOUDES, VERNASSAL, LISSAC, VAZEILLE-LIMANDRE et POLIGNAC					
RICOU Josette	43170 SAUGUES	31 ha 61	SAUGUES					

Pour obtenir des renseignements sur les propriétaires contacter la D.D.T.